

A propos de croix, statues et autres monuments

L'actualité est riche en polémique, pas toujours de bonne foi si l'on peut dire, surtout en matière religieuse ou de « *mémoire* ».

Dans la Sarthe à Bazouge-Cré, la **Libre Pensée** proteste à juste titre contre l'installation d'une grande croix sur le domaine public qui avait été retirée depuis belle lurette. Bafouant l'article 28 de la loi du 9 décembre 1905 qui stipule : « *Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépultures dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions* » ; main dans la main, curé et maire inaugurent sur le domaine public une grande croix.

C'est une violation flagrante de la laïcité. Il n'en fallait pas moins pour que le ban et l'arrière ban de la réaction se mobilise contre la méchante Libre Pensée qui veut « *éradiquer nos symboles chrétiens* ». Pas moins.

Comme toujours, l'extrême-droite se veut plus papiste que le pape et proclame « *Le patrimoine français restera toujours chrétien n'en déplaie à certains* » (in *libertépolitique.com*). Mais comme toujours, l'extrême-droite est aussi plus flicarde que la police. Aussi, ce site s'interroge-t-il benoîtement ou jésuitiquement, ce qui en l'occurrence relève de la même torture mentale : « *La Fédération nationale de la Libre Pensée, dont on aimerait connaître le montant du financement public, s'offusque* ».

Ce n'est pas une ficelle, c'est un câble. Le sous-entendu policier est clair : La Libre Pensée accepte le financement public qu'elle refuse à l'Église. Si cela était vrai, après tout cela ne serait que l'application d'un principe chrétien : charité bien ordonnée commence toujours par soi-même. On pourrait le compléter par la parabole de la paille et de la poutre. En clair pour l'extrême-droite, la Libre Pensée serait trop catholique pour être honnête. Comprenne qui pourra.

Oui, mais...

Il se trouve que dans le jeu des fiches de police, le site d'extrême droite catholique se met le doigt dans l'œil à défaut de la poutre. La **Fédération nationale de la Libre Pensée** a pour principe de refuser de solliciter tout financement public, pour pouvoir rester indépendantes des pouvoirs publics. Donc à la question : que touche en fonds publics la FNLP, la réponse est : *rien, que nenni maraud* ! Mauvaise pioche, donc. Ce n'est pas de chance.

La Libre Pensée s'inscrit dans la défense inconditionnelle de la **loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905**. Tous ce qui a été érigé avant la promulgation de la loi de 1905 doit être préservé et maintenu en l'état si besoin. Après 1905, la nouvelle législation s'applique : aucun emblème religieux ne doit être posé dans le domaine public. Si les circonstances ont amené au retrait il y a longtemps, une nouvelle érection est assimilée à une création. Ce qui est logique.

La Libre Pensée n'est ni éradicatrice, ni iconoclaste.

A propos des statues « historiques »

Un autre débat a lieu en ce moment : *faut-il éradiquer les statues et monuments qui symbolisent un passé qui ne passe plus ?*

Tout d'abord, il convient de ne pas confondre mémoire et histoire. Ce sont deux données qui agissent dans des champs différents. L'étude de l'Histoire est un perpétuel chantier qui fait réfuter aujourd'hui ce qu'on pensait juste hier. Et c'est bien ainsi, car parler d'Histoire, c'est faire l'Histoire. Et ce n'est jamais neutre.

La mémoire, cela est autre chose. Un peuple qui n'a pas de mémoire n'a pas d'avenir. Il est certain que des statues à la gloire de la colonisation ou de massacreurs peuvent offusquer. Comme une croix chrétienne sur un emplacement public pour un libre penseur, par exemple.

La sagesse consiste donc en la matière à appliquer la jurisprudence du principe de la loi de 1905 : il y a l'avant et il y a l'après. Si on commence à détruite les statues et les monuments d'hier, où cela s'arrêtera-t-il ? Faire comme les nazis et le Régime de Vichy : fondre toutes les statues qui ne plaisent pas ?

Laissons donc le patrimoine en l'état (quel qu'il soit), mais refusons la création de nouvelles odes à la réaction. Autre chose serait le maintien d'une place « *Adolf Hitler* » en Alsace par exemple, ou une rue « *Pétain* » à Vichy. Cela ne relèverait pas alors de la laïcité, de la mémoire, de l'Histoire, mais d'un trouble manifeste à « *l'ordre public* », car engendrant des tensions. Mais cela ne relève pas de la Libre Pensée, car nous ne reconnaissons pas ce principe de « *l'ordre public* », qu'il fût à Santiago-du-Chili en 1973 ou à Prague en 1968. Et encore moins à Paris aujourd'hui.

Christian Eyschen